

Le Timbrophile Athénien.

LE SEUL JOURNAL PHILATÉLIQUE GREC

MONITEUR OFFICIEL DU CERCLE TIMBROPHILE D'ATHÈNES

PARAISSANT: LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

DIRECTION	ANNONCES	ADMINISTRATION
D. M. Sacorrafos et Cie	Une page. . . Fr. 12.—	Th. G. A. Lécatsas
rue Tzavella 16	$\frac{1}{2}$ » . . » 7.—	secrétaire sp. au
ATHÈNES (Grèce)	$\frac{1}{4}$ » . . » 4.—	cercle timbrophile
	$\frac{1}{6}$ « . . » 2.50	d'Athènes.
	La ligne . . » 0.20	

Abonnement donnant droit à 5 lignes d'Annonce fr. 1,50

Toute la correspondance doit être adressée aux directeurs D. M. Sacorrafos et Cie.
L'administration cherche des Agents actifs et sérieux dans tous les pays du monde.

AVIS.— Nous avons l'honneur de communiquer au monde philatélique qu'à partir de ce jour les abonnés et annonceurs du journal *Athènes Philatélique* ayant cessé de paraître à cause des affaires particulières de m. D. Lambadarios, seront servis par notre journal *Le Timbrophile Athénien*.

Chers lecteurs !

Nous avons l'honneur de vous présenter le premier numéro de notre journal *Le Timbrophile Athénien*.

Notre but en créant *Le Timbrophile Athénien*, n'est pas de faire une affaire commerciale, mais d'élever le zèle de la timbrophilie, combattre les abus et mettre les collectionneurs en garde contre les exploités.

Notre programme est de ne pas

épargner aucun effort, ni aucune dépense pour pouvoir rendre notre journal de plus intéressants.

Le Timbrophile Athénien est le seul journal s'occupant de la timbrologie, paraissant en Grèce, et le plus important des journaux orientaux, c'est pour cela justement que les services qu'il est appelé à rendre seront nombreux.

A cet effet nous avons assuré

journal une circulation garantie d'au moins 3.000 ex. par mois, ainsi que la collaboration des meilleurs philatélistes.

D'accord avec le *Cercle Timbrophile d'Athènes*, dont nous servons comme organe, nous avons décidé à poursuivre par tout moyen possible, les peu d'escrocs qui saillent le commerce de timbres en Grèce, en dupant par leurs annonces tapageuses les crédules collectionneurs étrangers.

D'un autre côté, le précieux soutien du *Cercle Timbrophile d'Athènes*, qui le premier nous a encouragé avec des paroles et des actes, et le précieux concours de notre éminent ami M. D. Lambadarios, ex-directeur de l'*Athènes Philatélique*, et le concours de plusieurs autres philatélistes, sont des preuves essentielles pour la bonne marche de notre journal.

N'ignorant point les difficultés contre lesquelles nous avons à lutter, chers lecteurs, nous venons aussi demander à nous aider de votre souscription.

LA DIRECTION.

UNE CURIEUSE CORRESPONDANCE

SUR LES TIMBRES DES JEUX OLYMPIQUES

En reproduisant ci-bas les lettres assez intéressantes échangées entre la maison Scott et Cie de New-York et le président du Cercle Timbrophile d'Athènes, nous jugeons à propos d'ajouter quelques mots sur l'histoire de l'émission des timbres commémoratifs des Jeux Olympiques qui évidemment n'est pas connu de la plupart des philatélistes.

Cette émission a été faite à l'occasion de la reconstitution des jeux Olympiques, sur la proposition du Cercle Timbrophile d'Athènes, qui a attribué une

grande importance à cet événement et a pensé qu'indépendamment de autres avantages, cette émission attribuerait au Timbre un titre de bienfaisance si ses amateurs voulaient par leurs achats venir en aide à la caisse du Comité des jeux Olympiques.

Ce projet du Cercle a été réalisé grâce à la requête que fit son président à S. A. le Prince Héritier (président du Comité des jeux) et au discours de l'excellent et zélé député Mr. Papamichalopoulo (ex-ministre) à la chambre Hellénique qui a fait ressortir les avantages de cette émission.

Ces démarches du Cercle Timbrophile avaient été cependant entravées par la Grande S.S.S.S. London qui ne considérant nullement le but de la dite émission ni les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle avait lieu, avait condamné dès le commencement ces timbres et les avait rejetés des collections anglaises.

Heureusement elle n'a rien pu faire, car cette belle série des timbres des jeux Olympiques qui rappelle la civilisation ancienne est fortement recherchée de tous les collectionneurs et est considérée avec raison comme le plus bel ornement de la collection Hellénique.

Il paraît aussi que cette même maison Scott, qui s'était déclarée l'ennemie de ces timbres et jugeait si sévèrement leur émission dans ces lettres que nous reproduisons ci-bas, a été entraînée par la beauté et l'élégance archaïque de cette série — et peut-être aussi par le bénéfice à réaliser en raison des grandes demandes qui en sont faites — car elle vend une série complète L. 4.50 et elle choisit comme entête dans trois de ses meilleurs paquets des timbres des jeux Olympiques parmi les 3000 autres ! (Prix-courant Février 1897).

Scott Stamp and Coin Co^o
à
Mr. D. M. Sacorrafos (1)
Athènes
New York 20 Août 1895.

Monsieur

Nous sommes en possession de votre estimée du 4 Août, et nous vous remercions beaucoup de votre obligeance de nous fournir les timbres commémoratifs qui seront émis au mois du Mai prochain à un bon rabais de leur valeur nominale. Mais il est probable que les collectionneurs dans toute l'Europe et dans toute l'Amérique refuseront absolument d'acheter ces timbres à quelque prix que ce soit, et pour le moment nous croyons que nous-mêmes nous n'achèterons qu'une seule série, pour garder comme une curiosité.

Du point de vue du philatéliste, cette émission de timbres pour célébrer les jeux Olympiques est trop ridicule pour que nous en parlions et nous espérons sincèrement que les collectionneurs agiront de telle sorte qu'il n'y ait pas de bénéfice afin d'empêcher de tels abus dans l'avenir. Des gouvernements de bonne réputation devraient avoir honte de prêter leurs noms à des émissions de ce genre, et il est à désirer que, par le moyen des efforts de concert des collectionneurs et des marchands en Europe et en Amérique d'autres gouvernements abandonneront des projets semblables qu'ils aient l'idée de mettre en exécution.

Agréez, Monsieur, nos civilités empressées.

Scott Stamp et Coin Co, Ltd.
(Le secrét.) Henry. L. Calman

Mr D. M. Sacorrafos
à
Scott Stamps and Coin Co
New-York

Athènes 13 Septembre 1895.

Messieurs

C'est avec un grand étonnement que j'ai lu votre estimée de 20 Août dans laquelle vous blâmez très sévèrement l'émission des timbres commémoratifs des Jeux Olympiques qui auront lieu à Athènes. Vous

(1) Le président du cercle timbrophile.

trouvez que cette émission n'est rien moins que *«trop ridicule pour que nous en parlions et qu'un gouvernement de bon réputation devrait avoir honte de prêter son nom à des émissions de ce genre»*.

Cette sévère désapprobation provient assurément de ce que vous n'êtes pas au courant de choses et j'en suis, sans doute, en partie responsable puisque je ne vous ai pas fourni les renseignements nécessaires. Voilà pourquoi je me hâte de vous envoyer aujourd'hui ces détails que je vous prie d'avoir la patience de lire avec attention.

Quelle est, en effet, la personne ayant reçu une instruction même un peu au-dessus de la moyenne qui ignore l'influence que ces jeux ont eu sur la civilisation des Grecs et par conséquent sur la civilisation moderne dont l'antiquité hellénique est un des principaux facteurs ? C'est là, dans la vallée paisible d'Olympie, que la force et la beauté humaine ont été célébrées ; que les exercices du corps ont atteint leur complet développement, car on les considérait comme un élément indispensable à tout homme libre. C'est là qu'on a lu et applaudi les plus grands chefs d'œuvre du génie humain. Ce sont les jeux Olympiques qui constituaient l'ère chronologique des peuples de l'Hellade. Dans cette vallée enfin, l'humanité a commencé à apprécier la valeur des victoires pacifiques et les a célébrées avec une élévation telle que nous ne sourions aujourd'hui y atteindre. C'est pourquoi, il y a quelques années, le gouvernement allemand, après avoir obtenu de la Grèce l'autorisation de faire des fouilles dans cette célèbre vallée, n'a pas hésité à dépenser plusieurs millions à cette œuvre et qu'il y a considéré comme la plus grande de ses gloires pacifiques, celle d'avoir mis au jour les ruines sacrées d'Olympie, et lorsque l'Hermès de Praxitèle sortit de ces ruines pour montrer au monde le type de la beauté parfaite, son apparition produisit dans le monde entier une émotion indicible.....

Mais ne voulant et ne pouvant vous donner une idée de ces jeux dans l'antiquité, voilà que je me suis laissé entraîné en dehors des limites que je m'étais proposées.

J'en arrive donc à la question du rétablissement de ces jeux. La proposition ne provient pas de notre pays, mais de la capitale de la civilisation européenne. Des personnes occupant à Paris un rang distingué au point de vue social et scientifique et en mesure d'apprécier la haute mission qu'eurent ces jeux dans l'antiquité, ont pensé que le rétablissement de ces jeux contribuerait à donner aux divers exercices du corps un nouvel éclat et que cela fournirait de nouveaux points de concentration pour la paix universelle. C'est pourquoi ces personnes ont proposé de rétablir ces jeux sous une forme internationale et de les célébrer tous les quatre ans dans une des principales villes de l'Europe et de l'Amérique, Athènes devant être la ville où ces jeux serait pour la première fois célébrés.

Toutes les sociétés de gymnastique de France, d'Allemagne, d'Angleterre des Etat-Unis ont adhéré avec enthousiasme à cette proposition. Quant au gouvernement hellénique par suite des embarras financiers dans lesquels il se trouve, il a longtemps refusé de prêter son concours à la célébration de ces jeux. Heureusement que quelques Grecs, et à leur tête le prince Héritier, ont pris l'engagement de souscrire la somme nécessaire pour la réalisation de ce projet. Un généreux donateur a versé à lui seul la somme de 500,000 fr. pour la reconstruction en marbre des sièges de l'ancien Stade, unique au monde, qui peut contenir à l'aire plus de 70,000 spectateurs.

C'est alors que le gouvernement grec qui jusqu'à présent n'avait *jamais fait d'émission de timbres commémoratifs*, quoiqu'il ait eu à célébrer des anniversaires d'une importance considérable, a consenti à émettre de tels timbres en souvenir de la célébration des premiers jeux Olympiques, considérant à bon droit cet anniversaire comme un événement international.

Le gouvernement hellénique n'a donc point à l'instar d'autres Etats procédé à l'émission de ces timbres dans un but *de spéculation* mais pour venir, en aide à la commission des jeux Olympiques qui a à faire face à de nombreuses dépenses et dans le

but de donner un nouvel éclat à ces fêtes.

A la suite de ces explications qui ne peuvent pourtant vous donner qu'une faible idée de ce que seront les solennités de l'année prochaine, j'aime à espérer que vous reconnaîtrez qu'à l'exception des fêtes commémoratives de la découverte de l'Amérique aucun autre événement de ceux qui ont donné lieu à des émissions extraordinaires de timbres ne peut être comparé à celui du rétablissement des jeux Olympiques. En finissant, Messieurs, je dois vous faire observer, que d'après des renseignements très exacts, les timbres en question seront tellement recherchés que je doute que vous puissiez en procurer une seule série à titre de curiosité à moins que ne vous y preniez à temps.

Veillez, agréer, Messieurs mes salutations empressées.

D. M. SACORRAFOS

Pres. du cercle timbrophile d'Athènes.

(A suivre).



CERCLE TIMBROPHILE D'ATHÈNES

Séance de 27 Juillet 1897.

Présidence de Mr *Sacorrafos* président.

La séance est ouverte à 9 h. du matin.

Le procès verbal de la séance précédente donné par le secrétaire sp. M. Lécatsas est adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la demission de M. Th. Constantinides, trésorier du cercle, qui cependant déclare que comme membre fera tout son possible pour la bonne marche du cercle.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance du mois et des lettres de divers collectionneurs demandant les statuts et le règlement du cercle.

M. *Diamantis* (directeur des échanges) déclare qu'il n'a pas mis en circulation les feuilles Nos 35 et 36 en-

voyés par Mr N. S. membre correspondant du cercle comme contenant des timbres seulement d'Açores et Madère surchargés dont il ne pouvait garantir l'authenticité de la surcharge. Il est décidé de renvoyer ces feuilles à l'envoyeur avec la justification nécessaire.

M. le président communique aux membres les conditions sur lesquelles les directeurs du journal *Le Timbrophile Athénien* acceptent d'en faire l'organe du cercle.

M. J. Sacorrafo donne lecture du règlement des échanges qui est adopté après quelques modifications de M. M. D. Saccorafo, G. Diamantis, Th. Lécatsas et A. Mylonas.

Il est décidé que les lettres concernant les échanges soient signées par le directeur et le secrétaire général et contresignées par le président.

M. le secrétaire sp. fait connaître aux membres les heures pendant lesquelles la bibliothèque du cercle est accessible aux membres.

Il est décidé de mettre en loterie un magnifique lot de timbres Espagnols, seulement entre les membres actifs.

Un crédit est accordé pour la publication du règlement.

M. le directeur des échanges communique les affaires en timbres faites par son intermédiaire entre les membres. Le résultat en est très encourageant.

On passe ensuite à la nomination d'un trésorier. Comme tel est élu Mr Phocion Lambadarios.

La séance est levée à 12 h. de midi

Le président

D. M. SACORRAFOS

Le secrétaire sp.

Théodore G. Lécatsas.

Présentations

F. Delfin, Casilla 115, Valparaiso

G. Pascal, Casilla 275 Chili.

Admissions

O. Graico, R. Angélou Géronta Athènes.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir la troisième partie, de l'onzième édition, du grand catalogue Stanley Gibbons.

Ce catalogue est un ouvrage de plus complets, d'une utilité incontestable.

Il se compose de 3 volumes.

Le premier de 190 pages, ne contient que les timbres de la Grande Bretagne et de ses colonies en tous les détails.

Le second de 414 pages, contient tous les timbres adhesifs des autres pays.

Le troisième de 300 pages, est consacré spécialement aux entiers.

Le prix de chacun de deux premiers volumes est de 2.50 frs. et celui du troisième 1 fr. 25.

Il n'est point besoin de faire des éloges pour l'excellent ouvrage de la maison Gibbons, car il est déjà bien connu par des éditions précédentes. Certainement cette dernière édition est beaucoup plus complète, et nous avons pu admirer son excellente ordonnance.

Dans l'édition 1897 de ce catalogue la maison anglaise a adopté une heureuse innovation, celle de rendre chaque volume séparément. C'est une innovation très nécessaire aux spécialistes.

En finissant nous recommandons cet excellent ouvrage, qui sera un ornement à toute bibliothèque philatélique.

D. C. L.

PETITE CORRESPONDANCE

M. José Pedro, S. Romdo. — Veuillez nous envoyer 150 timbres de Portugal et colonies selon votre promesse.

A. Altman, Budapest. — Veuillez nous adresser 4 fr. 50 coût de votre annonce parue dans ce numéro.

G. Daud, Genève. — L'abonnement est de fr. 1,50 que veuillez nous adresser.

M. M. J. Calomiris, Cons/ple. — Nous commençons par ce N° à publier v] annonce.

G. Dauriac, Genève. — Attendons v] abonnement.



PRIME AUX ABONNES

adressant leur abonnement avant le 15 8bre.

1 l.	3 l.	5 l.	10 l.
------	------	------	-------

1, 2, 5, 10 lepta t. taxe émis 1879.

ANNONCES

LE TIMBROPHILE ATHÉNIEN

Le seul journal philatélique grec

Organe officiel du Cercle Timbrophile d'Athènes paraissant mensuellement.

Ce journal, rédigé en français, contiendra dans chaque numéro, outre des annonces très variées, des articles philatéliques sérieux, les nouveautés de chaque mois et des renseignements très nécessaires.

ABONNEMENT : 1 fr.50, donnant droit à une annonce de 5 lignes.

ANNONCES : La page, 12 francs ; la ligne 20 centimes.

Toute personne qui nous enverra le montant de son abonnement avant le 15 Octobre recevra, à titre de *prime*, la série 1880 des taxes 1, 2, 5, 10 lepta.

Adressez-vous à

D. M. SACORRAFOS et Cie
Rue Tzavella 16 ATHÈNES (Grèce)

Numéro spécimen sur demande

N. B. Tout journal reproduisant la présente annonce aura droit à une égale dans le «Timbrophile Athénien».

A V I S. — Les abonnements et les annonces sont payés d'avance par Mandat-postaux Billets de banque français, allemands, anglais, et autrichiens.

Les timbres neufs seront refusés sauf ceux de la France, Allemagne et Angleterre qui seront acceptés en paiement jusqu'à concurrence de 5 francs.

Chaque annonce répétée 3, 6, ou 12 fois aura un rabais de 10, 15 et 20 o/o.

On traite à forfait pour les grandes annonces souvent répétées.

J'ACCEPTÉ N'IMPORTE QUELS TIMBRES

J'ai l'avantage d'informer tous les philatélistes avancés et de toute confiance, qu'étant en possession d'un grand stock de timbres de tout le monde en très riches variétés, je puis faire des échanges sur une base réelle.

Je suis aussi acheteur de toutes sortes de timbres, spécialement les anciens de l'Italie et de l'Allemagne, et surtout les meilleures raretés, pour lesquelles je paie les plus hauts prix. Pour s'en convaincre, faire un envoi à titre d'essai.

J'accepte seulement les envois recommandés, qui seront réglés avec la plus grande promptitude et exactitude.

Dans l'espoir d'avoir de très actives relations j'ai l'honneur de vous présenter mes salutations sincères.

N.-B. — La marchandise de rebut sera renvoyée non offrande.

Correspondance en toutes langues européennes. — Références de premier ordre sur demande.

ANTON ALTMAN

BUDAPEST, 27 O'-utcza, 27

Tous les journaux qui reproduiront cette annonce recevront, selon désir, 15 marcks en timbres rares ou au comptant.

F. A. DELFIN, CASILLA 115

VALPARAISO (Chili). — Agent de ce journal — Des. rel. d'échange des timbres orientaux contre américains. Je vends mon paquet «America» 50 timbres diff. d'Amer. pour 3.50 frs. en timbres neufs. Tout envoi sous env. off. et recommandé.

D. C. LAMBADARIOS

Secrétaire général au Cercle Timbrophile
d'Athènes.

40. Boulevard de l'Université. 40
ATHÈNES (Grèce.)

Représentant général du *grand Dictionnaire Philatélique Universel* et des
suivants journaux.

Echo du Collectionneur, de Bruxelles.
Abon: frs. 250. *Annonces:* La page
frs. 40.—La ligne 0.25.

Le Timbrophile Gaulois à Malzeville,
France. *Abon:* frs. 1.50 *Annonces:* La
page frs. 12.—La ligne 0.20.

Le Timbrophile Parisien; Paris. *Abon:*
frs. 2.—*Annonces:* La page frs. 30.—
La ligne 0.25.

Le Philatéliste Anversois *Abon:* frs.
2.—donnant droit à 4 lignes d'annonce.
Annonces: La page frs. 10.—La ligne
0.15.

L'Annonce Philatélique à Genève,
Suisse. *Annonces:* La page frs. 15.—La
ligne 0.20.

San Marino—Corriere dei Francobolli
à Turin. *Abon:* frs. 1.50 donnant droit à
6 lignes d'annonce. *Annonces:* La page
frs. 10.—La ligne 0.25.

Nos spécimens contre carte double.

PRIMES.—Les personnes qui m'enver-
ront des abonnements ou annonces pour
une ou plusieurs des publications susdites,
recevront à titre de prime.

1). La pièce olympique de 10 *drachmes*
si le montant de leur ordre dépasse la som-
me de 30 francs.

2). La pièce olympique de 5 *drachmes*,
si le montant de leur ordre dépasse la som-
me de 17,50 francs.

3). Les pièces olympiques 1 et 2
drachmes si le montant de leur ordre dé-
passe la somme de 10 francs.

4). Les Timbres-Taxe émis. 1880 de
1. 2. 5. 10. 20. 40. *lepta*, si le mon-
tant de leur ordre dépasse les 5 francs.

Rabais pour les annonces répétées.

Paiement avec ordre par mandats,
chèques, ou billets de banque. Les timbres
neufs français, allemands, anglais sont

acceptés jusqu'à concurrence de 5 francs.
Les timbres neufs et en cours des autres
pays européens perdent 15^o), pour le chan-
ge. Les timbres des Etats-Unis sont aussi
acceptés avec 15^o) de perte.

D. C. LAMBADARIOS

ATHÈNES (Grèce)

ΣΥΛΛΟΓΟΣ ΓΡΑΜΜΑΤΟΣΗΜΟΦΙΛΩΝ ΑΘΗΝΩΝ
ΜΕΛΗ ΤΑΚΤΙΚΑ

Πᾶς γραμματοσημόφιλος, διαμένων ἐν
Ἀθήναις ἢ ἐν Πειραιεῖ, δύναται νὰ γίνῃ τα-
κτικὸν μέλος τοῦ Συλλόγου, ἀφοῦ ἢ πρὸς
τοῦτο αἰτησίς του ψηφισθῇ ὑπὸ τοῦ Διοι-
κητικῆ Συμβουλίου τοῦ Συλλόγου.

Οὐδεὶς μὴ περὶ τὰ γραμματόσημα κα-
ταγιόμενος, γίνεται δεκτὸς ὡς μέλος.

Τὰ τακτικὰ μέλη ὑποχρεοῦνται νὰ κα-
ταβάλλωσι μηνιαίως 1 δραχμὴν ὡς συν-
δρομὴν, προσέτι 1 δραχμὴν ἐφάπαξ ὡς δι-
καίωμα ἐγγραφῆς.

Πάντα τὰ μέλη λαμβάνουσι δωρεὰν τὴν
ἐφημερίδα *Le Timbrophile Athénien*, ὄρ-
γανον τοῦ Συλλόγου. Προσέτι τοῖς χορη-
γεῖται ἔκπτωσις 10 ο]ο ἐπὶ τῶν τιμῶν
τῶν ἀγγελιῶν.

Μεταξὺ τῶν μελῶν ἐνεργοῦνται ἀνταλ-
λαγαὶ γραμματοσήμων διὰ μέσου τοῦ γρα-
φείου τοῦ Συλλόγου.

Ὁ Σύλλογος συμβληθεὶς μετὰ τοῦ ἐν
τῇ δὲδῶ Σταδίου χαρτοπωλείου κ. Κορτέ-
ση, ἀναλαμβάνει τὴν πώλησιν τῶν γραμ-
ματοσήμων τῶν μελῶν του.

*Ἐκπτωσις 20 ο]ο χορηγεῖται εἰς πᾶν
μέλος ἐπιθυμοῦν νὰ ἀγοράσῃ γραμματό-
σημα τῶν μελῶν.

Τὸ Καταστατικὸν καὶ ὁ Κανονισμὸς
τῶν ἀνταλλαγῶν πέμπονται δωρεὰν παντὶ
τῶ αἰτοῦντι.

Διάφοροι κατάλογοι καὶ περιοδικὰ γραμ-
ματοσημολογικὰ εὐρίσκονται ἐν τῇ βιβλιο-
θήκῃ τοῦ Συλλόγου διὰ τὴν ἀποκλειστικὴν
χρῆσιν τῶν μελῶν.

Διὰ πᾶσαν πληροφορίαν ἀπευθυντέον
τῶ Γενικῶ Γραμματεῖ.

Ὁ Πρόεδρος

Δ. Μ. ΣΑΚΟΡΡΑΦΟΣ

Ὁ Γεν. Γραμματεὺς
Δ. Κ. ΛΑΜΠΑΔΑΡΙΟΣ

CERCLE TIMBROPHILE D'ATHENES**MEMBRES CORRESPONDANTS**

Le Cercle accepte des membres correspondants dans tous les pays du monde.

Les membres correspondants sont élus par le Comité administratif, après leur demande faite par écrit et accompagnée de sérieuses références.

Cotisation annuelle : francs 3

Droit d'entrée : francs 2

Tout membre reçoit gratuitement le journal *Le Timbrophile Athénien* organe du Cercle.

Des échanges de timbres poste etc. se font régulièrement entre ses membres.

Un escompte de 10 o/o est accordé aux membres du Cercle, pour leurs annonces insérées dans le *Timbrophile Athénien*.

Les Statuts du Cercle, et le Règlement des échanges sont envoyés gratis sur simple demande.

Adressez-vous pour tout renseignement au Secrétaire général.

Le président

D. M. SACORRAFOS

Le Secrétaire général

D. C. LAMBADARIOS

50 Timbres-poste AUTHENTIQUES de Toscane, Modène, Naples et deux Siciles, Sardaigne, Lombardo-Vénétie, Eritrea, San Marino, Italie, franco de port et recommandés contre mandat postal de 3 Francs.

VITTORIO DURANI ET Co TURIN (Italie)

GRATIS sur simple envoi d'une carte de visite nous expédions la

BOURSE DES TIMBRES-POSTE

Catalogue illustré N. 10
et un numéro spécimen du

san marino-corriere dei francobolli

Journal du Collectionneur. — Abonnement annuel Fr. 1,50, (payement en t. p. neufs)

VITTORIO DURANI & Co.

TORINO

PAQUETS

Voulez-vous à peu de frais former une belle collection de timbres grecs et orientaux ? Eh bien ! Achetez les deux suivants paquets, et vous resterez très satisfaits.

1°) LE PAQUET « GRECE »

contenant **51** timbres tous différents de Grèce y compris anciens (30.40 l.) olympiques (1.2.5.10 20.40 l. 1 d.) Taxes (1.2.5.10.20.) etc. franco Frs. **5.50**

PRIME. — Tout acheteur portant dans l'ordre de réception des commandes le n° 5 ou un multiple de 5, recevra à titre de prime.

Le Taxe de 1880 100 lepta.

Liste de derniers acheteurs :

- 52) Jules Farges. — Zurich.
- 53) Henri Lacoste, avocat. — Paris.
- 54) Eugen Worn. — Stuttgart.
- 55) Johan Jacobson. — Copenhague.
- 56) L. Perrot. — Bâle (2)

2°) LE PAQUET « ORIENT »

contenant **101** timbres tous différents de pays Orientaux tels que Turquie, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Montenegro, Bosnie, Bureaux, Levant, Egypte, Perse, tous en parfait état franco Frs. **6.50**

PRIME. — Tout acheteur portant l'ordre de réception des commandes le n° 6 ou un multiple de 6 recevra à titre de prime :

Le taxe 1872 1 drachme.

Liste de derniers acheteurs.

- 11. — Pierre Lefèvre. — Lyon.
- 12. — L. Perrôt. — Bâle.

Paiement d'annonce en mandat-poste ou billets de banque.

Réponse par retour du courrier.

DIM. C. LAMBADARIOS

Secrétaire général au Cercle Timbrophile d'Athènes.

Gustavo van BUCHWALD

CASILLA N. 206

A GUAYAQUIL (EQUATEUR)

Désire rel. d'éch. avec des coll. du monde ent. Base : Senf, Scott, Maury et San Antonio. Ne réponds pas aux env. de moins de 15 marks.

Les journ. qui publ. cette anr. recev. 30 timb. différents de l'Equateur et du Pérou.

! OCCASION !**PORTUGAL !****PORTUGAL !****POTUGAL !****COLONIAS !—COLONIAS !—BRAZIL !!!**

POSTALES.—FISCALES.—TELEGRAFOS.

Gambio sellos nuevos y usados de estos países por sellos solo raros de todo le mundo.— No cambio sellos que valgan segun catalogo menos de 0.50 la pieza. — Recibo sellos en comision.— Nos respondo a cartas sin certificar.— Deseo relaciones formales con Espana y sus colonias. — Referencias de primer orden.— Base, todos los catalogos conocidos.

José PEDRO (Néllas) S. Romão

PORTUGAL

Tous les journaux qui reproduiront cette annonce deux fois, auront droit à 150 timbres différents do Portugal et ses colonies.

GRÈCE

1861. Emis. Paris 1 à 80 lep. 7 p. frs. 38.
1875. » » 30-60 lep. 2 p. » 9.
1896. Olympiques 1 l. à 10 dr. 12 p. » 14.
1872. Taxes. 1 lep. à 2 dr. 12 p. » 9.
1880. » 1 à 100 lep. 12 p. » 9.

Argent d'avance en mandats-poste, ou billets de banque.

D. M. SACORRAFOS et Cie
Directeur - Propr. de ce journal
Rue Tzavella 16
ATHÈNES (Grèce)

ANNONCE TOUJOURS VALABLE

CONTRE 50-500 timbres rares ou comm. de n'imp. quel pays, je donne même nomb. en val de Belgique (Léopold Ier. Anvers, Bruxelles). Réf. de 1er ordre. — OCCASION ! Je vends de beaux timb. belges (beaucoup de variétés), à 1 fr. 50 le cent.—Bel ALBUM contenant 200 timb., à 5 fr. Arg. d'av.—Nouvel et grand ALBUM, prix 10 fr. Port. 2 fr. en plus.— Je désire bons journaux, prix-courants, bons correspondants.

Le directeur: EUG. VAN POTTELSBERGHE
2, rue Schoonhove, à ANVERS (Belgique).

Quiconque rep. cette ann. recev. une équivalente dans le journ. la Réclame Timbrologique.

DEM. C. LAMBADARIOS

Secrétaire général au Cercle Timbr. d'Athènes
Boulev. de l'Université, 40.

ATHÈNES (Grèce)

1861. Em. Paris, série 7 p.	38.00
1875. 30 et 60 lep.	9.00
1862-85. 1.1.2.5.5.10.10.10.20.20.20. 20.40.40.40.30.30.80.	6.50
1886-88. 1. 5. 10. 20. 40. 50. l. 1 dr.	1.75
» 2 lepta	3.50
1889-90 1. 2. 5. 10. 20. 40. l.	1.25
1891-92. 1. 2. 5. 10. 20. 40-Bel. 40 l. 1 dr.	2.25
1896. Olympiques. 1.2.5.10.20.25.40.	
» » 60 l.	1.50
» » 1.2.5.10.20.40.60 l.	
» » 1. 2. dr.	3.50
» » 1 lep. à 10 dr. 12 p.	14.00
1872. Taxes. 1.2.5.10.20.40.60 lep.	3.50
1 lep. à 2 dr. 12 p.	9.00
1880. 1.2.5.10.20.40.60 lep.	1.50
1 à 200 lep. 12 p.	9.00

De riches envois à choix sont faits aux collectionneurs contre dépôt d'argent ou références sérieuses sur la place d'Athènes.

Toute commande sera exécutée immédiatement. Envoie FRANCO ET RECOMMANDÉ pour chaque commande supérieure à 25 francs.

ARGENT D'AVANCE.

J'AI l'honneur de porter à la connaissance des marchands et collectionneurs de timbres-poste mes deux paquets :

Paquet CALOMIRIS contenant 22 timbres perses et turques tous différents, neufs et usés, valeur dans Senf marks 7 20, seulement pour fr. 2.50 ou marks 2.—

Paquet de FARETÉS contenant 7 timbres persans, tous différents et neufs, valeur dans Senf marks 17. — seulement pour fr. 12.50 ou marks 10.—

Paiement d'avance par mandat-poste et non autrement.

**MANUEL J. CALOMIRIS, 16, rue Saksi
A PERA-CONSTANTINOPLE (Turquie)
5 f.—1**

O COLLECTIONADOR DE SELLOS**REVUE MENSUELLE**

Direction à Rémijo de Bellide, directeur
Sorocaba—San-Paulo (Brésil).

Paraissant le 1er de chaque mois

Abonnement: 1 an, 6 fr. ; le numéro, fr. 060.

Annonces: la page, 20 fr. ; la 1/2 page, 12 fr. ; le 1/4 de page, 7 fr.—Tous les abonnements commencent en janvier. Les abonnements et annonces sont payables d'avance en billets de banque de tous pays; il est envoyé aux abonnés sous bande officielle brésilienne.

Pour paraître au commencement de l'Année 1898

LE GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL

Par Gaston NEUMANS

101 rue Coffart Ixelles—Bruxelles (Belgique)

LE GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL contiendra la liste des Collectionneurs et Marchands de Timbres-poste du monde entier, avec leur adresse et les «détails sur le genre de timbres qu'ils spécialisent».

LE GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL contiendra également la liste de tous les Journaux, Revues, Ouvrages, Catalogues philatéliques avec le nom des Directeurs, Auteurs, Editeurs, prix d'abonnement, etc.

LE GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL aura un SUPPLÉMENT MENSUEL qui aura pour titre l'ECHO DU COLLECTIONNEUR. Ce supplément donnera chaque mois les «changements d'adresses» contenues dans le GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL.

Il publiera chaque mois la liste des «Nouveaux Collectionneurs et Marchands,» la liste des «Nouveaux Journaux» et «Publications Philatéliques». Ce journal s'occupera des «Collectionneurs» et des Collections de Timbres-poste, Tableaux, Antiquités, Livres, Gravures, Monnaies, Insectes, Armes, Affiches, Journaux, etc., etc. (voir d'autre part l'annonce de «l'Echo du Collectionneur»).

LE GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL avec son Supplément Mensuel sera l'ouvrage le plus complet et le plus important qui aura paru dans ce genre, son supplément Mensuel se tiendra constamment à jour. Il sera un guide indispensable à toute personne s'occupant de Timbrologie à quelque titre que ce soit.

NOUS APPELONS L'ATTENTION DES COLLECTIONNEURS et Marchands sur la diffusion extraordinaire des annonces qui paraîtront dans cet important ouvrage qui sera tiré à 10,000 EXEMPLAIRES chiffre garanti. Une grande quantité d'exemplaires seront envoyés aux Sociétés Philatéliques, dans les Cares, dans les grands Hôtels, dans les Cercles et Associations de toutes espèces. Les Annonces seront intercalées parmi les adresses des Collectionneurs dans la liste des Journaux et Sociétés, et non à la fin de l'ouvrage où jamais on ne songe à les consulter.

LE GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL malgré son importance sera d'un format

pratique 13x21, tiré avec soin sur beau velin. Il aura 1,000 pages et plus suivant l'importance des Annonces.

Il sera répondu par retour du courrier, à toute demande de renseignements, joindre timbre pour réponse.

AVIS IMPORTANT. — Les Collectinneurs et Marchands sont priés dans leur intérêt en nous envoyant leur adresse de bien spécifier s'ils sont Collectionneur, Echangiste ou Marchand, de quel genre de timbres ils s'occupent spécialement s'ils collectionnent ou achètent les Cartes postales, les entiers, etc, s'ils s'occupent des surcharges, des timbres neufs ou oblitérés. Les «journaux, Bulletins Philatéliques, sont priés de nous envoyer un Numéro afin de pouvoir en donner tous les détails dans le GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL (nom des Directeurs, prix des Annonces et Abonnements etc), Ils recevront un Numéro de l'ECHO DU COLLECTIONNEUR en retour.

Les Auteurs d'ouvrages ou Catalogues sont également priés dans la limite du possible de nous envoyer un exemplaire de leurs ouvrages afin de nous permettre d'en donner une bonne description, il leur sera envoyé en retour dès son apparition un exemplaire du GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL. (Prière d'affranchir suffisamment les envois et lettres).

PRIX DU GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL (sans le Supplément) pour le Commerce . 6 exemplaires brochés, 15 francs ; 12 exemplaires, 25 fr. ; 50 exemplaires brochés, 75 fr. ; 100 exemplaires brochés, 100 francs.

6 exemplaires reliés toil souple, 18 fr. 50 ; 12 exemplaires reliure toil souple, 32 fr. 50 ; 50 exemplaires reliure toile souple, 115 fr. ; 100 exemplaires reliure toile souple. 160 francs. — Port et frais de douane à charge de l'acheteur.

Toutes les personnes qui nous enverront leur adresse, recevront les 3 premiers Numéros de l'ECHO DU COLLECTIONNEUR. — Supplément Mensuel du GRAND DICTIONNAIRE PHILATÉLIQUE UNIVERSEL.

Desire échanges sériceuses
avec les collectionneurs
honnêtes de tout le monde
Gontefus. Rep. immédiate

D. M. SACORRAFOS Président du Cercle Timb.
d'Athènes. Direct. propri-
étaire de ce journal. 16 rue
Tzavela, ATHÈNES (Grèce).

ANNONCES ÉCONOMIQUES

La ligne 0.20c. Minimum d'insertion 5 lignes. Tout abonné a droit à une insertion gratuite de 5 lignes Moyennant la somme de 3 fr. cette annonce sera répétée pendant un an (12 fois.). Lorsqu'elle comprendra plus de 5 lignes, chaque ligne supplémentaire sera taxée 0 60c. en plus pour les 12 fois

VENTE-ACHAT-ÉCHANGE

THÉODORE G. A. LEGATSAS

Sécretaire sp. du cercle Timbr. d'Athènes
Administrateur de ce journal.

ATHÈNES (Grèce).

DÉSIRE correspondants outre-mer sér. et honnêtes ainsi qu'Orient, vieux états Allemands ou Italiens, contre 100 à 1,000 timb. outre-mer (Canada, Etats-Unis, Argentine exceptés), j'enverrai le double de Belgique en 15 var. au moins. Echange en gros avec tous les pays. Env. recom. offre Bruxelles. Demande feuilles à choix de rares et bons timbres. Spécialement Monténégro, Erythrée, Chine, Serbie, San Marin, Côte d'Afrique, etc.

Répond toujours et par retour du courrier
Quiconque rep. cette ann., recevra une annonce de même grandeur dans *La Reclame Timbrologique*.

M. W. de l'Arbre

80, boulevard Léopold, 80, à ANVERS

Celui qui désire 50 — 200 bons et anciens timbres hollandais, des Indes Néers, Transvaal, etc, n'a qu'à m'envoyer 50—200 bons timbres de son pays.

N. POSTHUMUS, 29 Assendelftstr.
à La Haye, (Hollande)

Qui m'envoie 25-150 timbres et entiers de son pays recevra même nombre France et Colonies ou autres pays. Accepte communs. Recommandez envois. Base Senf. N'envoie pas le premier.

F. SEILER à EPINAL France

G. N. DIAMANTIS

Directeur des échanges du Cercle Timbrophile d'Athènes, 43 rue Hippocrate Athènes. Grèce. Agent de l'annonce Timbrologique pour la Grèce. Reçoit abonnements et annonces avec 10 0/0 de rabais. Des. entrer en rel. d'échange pour t.p. et entiers. Refuse communs.

50 FRANCOB. D'ITALIA tutti differenti L 1.25. In cambio di buoni francobolli do francob. degli antichi stati d'Italia. Base Sen fo Barbarin.

IDILIO BERNASCONI

Castel Lurate (Prov. di Como).

CELUI qui m'enverra 50-100 t.p. de son pays recevra même nombre et val. de France. Toujours val. Réponse immédiate.

RECKRICH Pierre. 4, Rue Barbès, à Ivry-sur-Seine (Seine).

MARD. N. ARAYDJIAN

Galata Dermir Han, Constantinople,
Membre de la Société Philatélique Française

Vente et Achat de timbres-poste de Turquie et des bureaux du Levant en Turquie.

Qui m'enverra 100-500 timbres bien mêlés de son pays recevra même nombre et valeur de Cuba, Philippines et Etats-Unis. Réponse à toutes les lettres.

G. DAUBIAC

49, Rue du Rhône, à Genève (Suisse)

NOTA. — Je prendrai un abonnement de 1 fr. 50 à 2 fr. à tout journal reproduisant cette annonce.

Collectionneurs contre 50, 100 ou 1000 timbres bien mélangés de votre pays, je vous envoie double de France bien assortis. Désire recevoir prix-courants de timbres de tous pays. Références 1er ordre. HENRY BOUCHÉ VERTUS (Marne) FRANCE.

Mr. R. J. Attias A TRANGE

Désire relations d'échange avec collectionneurs peu avancés, de timbres communs et moyens, contre des timbres du Maroc ou Gibraltar.

Cartes-lettres Grecques neuves ou oblitérées la pièce 15 cent. **OCCASION** port en plus—
Les 100 pièces fr. 14—port en plus. Paiement par mandat-poste ou timbres neufsFran-**EXCEPTIONNELLE**çais etAl-lemands. S'adres-ser à l'administration de ce journal. THÉODORE G. LÉCATSAS secré-taire sp. au cercle Timbrophile d'A-thènes. Athènes - Grèce. Réponse sera donnée par retour du courrier.

Mr. D. M. Sacorrafos d'Athènes prie ses retardeurs de régler leur comptes avec lui

Echange

des timbres de tous pays contre timbres turcs.

YESNIK M. VARTAN, Rue Yuk-sek Kal-dérin N° 596 Galata Constantinople.

12-10

G. NEY. Rue St Jean. ARLON (Belgique). Désire échange de timbres. de tous pays contre timbr. vieux belges, français et luxembourgeois. Lettres recommandées.

JEAN T. VARTANIAN

A SMYRNE

Désire à vendre vos timbres avec une commission de 30 o/o. Marquez de prix raisonnables. Frais de retour à votre charge. Règlement chaque mois. J'affranchirais avec 8 para qui coûte (en Senf 95) 0.30 M. ou 5 para. Références de 1er ordre.

Philatélistes envoyez moi

25, 50, 100, 150 timbres de v. pays, vous recevrez p. retour de cour. 50, 100, 200, 300 de France bien variés. Très-sérieuse, toujours valable. Accepte mélange de communs c. m. valeur.

J. RAGON. MARINGUES P. D. DOME
FRANCE.

ROUMANIE-ECHANGE

Qui m'enverra 50-100 bons timb. p. de son pays et col, anc. et n. recevra 50-200 b. timb.-p. de Roumanie de toutes les émissions, Jubilé, t.t. c.p. rare contre rare. Réponds touj. — Constantin MARIUS, rue St-Georges, 437, à ROMAN.

Tout journal reproduisant cette annonce recev. 50 timb. de Roumanie.

M^r BERTEMONT. professeur au Collège. BÉTHUNE (France).

Envoie timbres français belges et brésiliens contre grecs et Orientaux. Lettres recommandées.

CHRONIQUE DES NOUVAUTÉS

BELGIQUE. — Le 50 c. en cours a changé du couleur et paraît maintenant en gris au lieu de brun.

BRESIL. — D'après l'*Illustré Brif-Journal* les 100 et 1000 reis ont reçu la même modification que le 10 reis, et paraissent maintenant avec les mots reis imprimés de chaque côté du chiffre de la valeur.

CHINE. — Voici un provisoire qui a paru d'après le *Call, de T. P.* Le 10 cent a été obtenu sur le 6 cent. brun de 1894. qui déjà avait fourni la valeur de 8 cent. On nous dit que c'est par erreur qu'il a été surchargé 10 cent et qu'il n'y en a eu qu'un très petit nombre d'exemplaires.

EQUATEUR. — Les grands timbres commémoratifs ont reçu le surcharge *Correos Provisionales* en cachet rond et les armes du pays.

Seulement le 5 c. de la nouvelle serie est paru.

ERYTRÉE. — Le nouveau timbre de la métropole de 5 c. a reçu le surcharge *Colonia Eritrea*.

GRANDE COMORE. — Une série spéciale va paraître pour cette colonie française, au type de timbres de autres colonies.

CERCLE TIMBROPHILE D'ATHÈNES

CHAPITRE
ECHAANGES

REGLEMENT

REGLEMENT

DU CERCLE TIMBROPHILE D'ATHÈNES



ART. XV. — Les membres correspondants envoient toujours les premiers au Cercle leurs feuilles de timbres.

ECHAANGES SIMPLES

ART. XIV. — Le Cercle admet deux catégories d'échanges :

1. Echanges simples.

ART. XIII. — Sur toute feuille doit être mentionné l'adresse du collectionneur ainsi que son nom, dans

ART. XII. — Les membres correspondants envoient toujours en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. XI. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. X. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. IX. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. VIII. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. VII. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. VI. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. V. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. IV. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. III. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. II. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

ART. I. — Les feuilles adressées au Cercle doivent être envoyées en trois exemplaires, et leur prix de vente doit être mentionné sur leur feuille de timbres.

CERCLE TIMBROPHILE D'ATHÈNES

REGLEMENT

ART. I. — Le cercle Timbrophile d'Athènes a pour but l'échange, vente, et achat de timbres et entiers entre ses membres.

ART. II. — La cotisation annuelle des membres correspondants est fixée à 3 francs, le droit d'entrée à 2 francs payables par anticipation.

ART. III. — La cotisation donne droit à l'abonnement au journal « *Le Timbrophile Athénien* » organe du Cercle, et à un rabais de 10 % aux annonces y insérées.

ART. IV. — Le comité administratif est responsable de toutes les opérations faites par son intermédiaire.

ART. V. — Les membres correspondants sont nommés par le Comité administratif, sur leur demande faite par écrite, et accompagnée de références sérieuses.

ART. VI. — Les relations du Cercle se font entre ses membres.

ART. VII. — Les timbres doivent être soigneusement fixés sur les feuilles.

ART. VIII. — Tout membre qui ne se montrera pas d'une bonne foi parfaite sera exclus du Cercle. Son renvoi motivé sera publié dans l'organe du Cercle et dans deux autres journaux de plus répandus.

CHAPITRE I.

ECHANGES

Dispositions générales.

ART. IX. — Le cercle ne fait jamais d'envois le premier.

ART. X. — Tout envoie doit être adressé sous *pli recommandé* au directeur d'échange.

ART. XI. — On est prié de ne pas ajouter de timbres en mauvais état, déchirés ou faux. Les reimpresions doivent être marquées comme telles, sous peine de refus de l'envoi tout entier et l'expéditeur sera accusé de mauvaise foi.

ART. XII. — Chacun cote ses timbres comme il l'entend, toujours en *francs et centimes*, et leur prix ne doit pas surpasser les prix des principaux catalogues.

ART. XIII. — Sur toute feuille doit être mentionné l'auteur du catalogue ayant servi comme base.

ART. XIV. — Le Cercle adopte deux catégories d'échanges.

a.) Echanges simples.

b.) Echanges par envois circulaires.

ECHANGES SIMPLES

ART. XV. — Les membres correspondants envoient toujours les premiers au Cercle leurs feuilles de timbres,

conformément aux articles. X, XI, XII, XIII, du présent règlement.

ART. XVI. — Ces feuilles restent en dépôt au bureau du Cercle, jusqu'à ce que le membre expéditeur ait prélevé le premier dans l'envoi qui lui sera fait de la part du Cercle ; aussitôt qu'il aura reçu cet envoi, il choisira les timbres qu'il désire et retournera le reste ; c'est alors que le Cercle retiendra pour une valeur équivalente à celle de timbres prélevés et retournera les feuilles.

ART. XVII. — Dans les cas où, le Cercle ayant prélevé les timbres qu'il désire, les feuilles du membre correspondant contiennent encore des timbres désirés, l'envoi du membre peut rester en dépôt pour un nouvel envoi du Cercle.

ART. XVIII. — Dans le cas où l'envoi du membre correspondant ne renfermerait pas de timbres utiles aux membres résidant à Athènes, l'envoi sera retourné.

ART. XIX. — Les membres correspondants peuvent, en retournant un envoi, y ajouter un nouvel envoi, et celui-ci, restant à son tour en dépôt, on recevra avec le retour des premières feuilles le nouvel envoi du Cercle, d'où une économie considérable de temps.

ENVOIS CIRCULAIRES

ART. XX. — Les membres désirant faire des échanges par la voie des envois circulaires, sont tenus d'envoyer le plus souvent possible, des feuilles de timbres conformément aux articles X, XI, XII, XIII, du présent règlement.

ART. XXI. — Le Directeur réunit les feuilles et en forme des envois qu'il fait circuler entre un certain nombre de membres du Cercle, en tenant compte du crédit provisoire de chaque membre.

ART. XXII. — Une feuille de route accompagne chaque envoi circulaire.

Chaque membre prélevant sur ces feuilles les timbres qu'il désire, sans toute fois dépasser le ¹⁾3 de la valeur de ses timbres en circulation, inscrit dans la colonne lui réservée, dans la feuille de route, et en face du n° de chaque feuille, le montant de timbres qu'il retient; il écrit aussi la date de l'expédition, le signe distinctif qu'il a placé à la case des timbres prélevés, et en informe le directeur par carte postale.

ART. XXIII. — Lorsqu'un membre, en recevant un envoi, remarquera qu'une case vide ne porte aucune empreinte, est tenu d'en informer immédiatement le membre précédent, et, à défaut de ce faire le Directeur. La responsabilité incombe toujours au membre qui précède celui qui a constaté l'oubli. Le membre constatant la case vide, doit s'assurer de l'oubli en conseillant la feuille de route.

ART. XXIV. — Chaque membre est responsable des timbres qu'il a momentanément en sa possession; s'il salit ou détériore un timbre, il est tenu de le prendre à son compte. Tout membre coupable de substitution, sera exclu du Cercle suivant l'article VIII.

ART. XXV. — Chaque membre ne peut tenir les feuilles plus de 3 jours.

ART. XXVI. — L'itinéraire des envois circulaires est fixé par le Directeur et ne peut être changé après la mise en circulation de l'envoi. Chaque membre doit adresser l'envoi à celui dont le nom est inscrit après le sien sur la feuille de route. Le dernier inscrit doit le retourner au bureau du Cercle.

ART. XXVII. — Les comptes des membres sont arrêtés tous les six mois, le 31 Décembre et le 30 Juin de chaque année. Afin d'éviter les crédits trop forts, les membres débiteurs sont avisés par le Directeur de faire, dans le courant des mois suivants Janvier et Juillet, un envoi spécial qui sera mis

en circulation seulement entre les membres créditeurs pour couvrir la différence qui existe entre eux et les membres débiteurs. Les membres créditeurs doivent retenir une somme égale à leur créance indiquée sur la feuille de route. Au cas que cet envoi spécial n'acquitte pas les débits, la différence sera réglée en espèces avec une retenue de 20 % en faveur de membres débiteurs.

ART. XXIVII.— Il ne sera pas fait d'envoi au membre dont le passif excède l'actif.

ART. XXIX.— Les frais d'expédition des envois sont à la charge des membres. Dans les localités où résident plusieurs d'entre eux, les frais sont supportés tour à tour par chacun.

CHAPITRE II.

VENTES ET ACHATS

ART. XXX.— On doit avouer que dans

plusieurs cas il est extrêmement difficile d'obtenir un timbre de valeur par la voie d'échange, on y parvient beaucoup plus facilement en achetant ce timbre, l'argent obtenu pouvant être utilisé par le possesseur du timbre à l'achat d'un autre lui manquant dans une pareille circonstance. C'est pourquoi le cercle a dû permettre cette espèce de transactions, et envoie ses feuilles à choix de bons timbres seulement contre dépôt d'argent à tout membre qui en fera la demande.

ART. XXXI.— Tous les cas non prévus par le présent règlement seront jugés sans appel par le Comité administratif.

Le président

D. M. SACORRAFOS

Le Secrétaire Gle

D. LAMBADARIOS

